

Règlement complet du jeu-concours



Article 1 : Financeur, organisateurs et partenaires

Le présent jeu-concours est co-financé par :

- **La Cali**

Communauté d'agglomération du Libournais
Catégorie juridique 7348
SIRET 200 070 092 00 222
Adresse : 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne

Le présent jeu-concours est Coorganisé par :

- **Commune de Libourne**

Catégorie juridique 7210
SIRET 213 302 433 000 15
Enseigne : Mairie
Adresse : place Abel Surchamp 33500 Libourne

- **CCI Bordeaux Gironde**

Forme juridique : Etablissement public administratif SIRET : 130 022
858 00018
Adresse du siège social : 17 place de la Bourse – 33076 Bordeaux Cedex

- **Good Lock Escape Bordeaux**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL) Raison
sociale : Good Lock Escape
Numéro SIRET : 827 633 538 00026
Adresse du siège social : 81, Cours Anatole France - 33000 Bordeaux

Les partenaires de l'opération sont les commerçants ayant accepté de participer à l'opération ainsi que les sponsors qui ont offerts les cadeaux. A ce titre, les organisateurs remercient Carrefour Libourne, La Calinésie, Arena, l'Office du Tourisme de Libourne.

Article 2 : Nom du Jeu-Concours et principe

Le nom du jeu-concours est : La course aux médailles Libourne.

C'est un jeu concours sous forme d'Escape-Game urbain* qui se déroule sur le centre-ville de Libourne en lien avec le commerce libournais. Le principe est d'effectuer un parcours en résolvant des énigmes au-devant de 12 commerces partenaires, à identifier, situés au centre-ville de Libourne.

*Jeu de piste qui se déroule généralement dans des environnements urbains (centres-villes, les quartiers historiques ,...) qui propose une expérience de jeu unique en combinant l'exploration de la ville et des défis ludiques (Ex :énigmes).

Article 3 : Dates du Jeu-Concours

Le jeu-concours se déroule du 26 juillet au 11 août 2024 durant la période des jeux olympiques.

Article 4 : Conditions de Participation

Le jeu-concours est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne souhaitant participer.

Article 5 : Modalités de Participation

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Prendre connaissance de l'ensemble du présent règlement,
2. Télécharger l'application "Landing Zone" sur smartphone et activer la géolocalisation sur son smartphone,
3. Saisir le code "LIBOURNE" dans l'application,
4. Inscrire une adresse e-mail comme nom d'équipe pour participer au tirage au sort,
5. Identifier le ou les bon(s) commerce(s), en se géolocalisant dans la bonne zone puis en trouvant le QR code en vitrine.
6. Une fois devant le QR code, le scanner via l'appli (bouton "scan") et accéder à l'énigme spécifique au commerce,
7. Cumuler des points en fonction des réponses, se diriger vers la prochaine zone de recherche et recommencer l'opération 5-6.

Article 6 : Lots à gagner

De nombreux lots offerts par les partenaires de l'opération seront à gagner sans possibilité d'échange contre une autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Seuls les participants ayant renseigné leur mail lors de l'inscription seront éligibles pour remporter des lots.

Article 7 : Désignation des Gagnants

2 catégories de gagnants seront désignées :

- Dans l'ordre, les 3 premiers seront récompensés en fonction du nombre de médailles obtenues et de la durée passée pour résoudre les énigmes. Ils constitueront le podium : médaille d'or, d'argent et de bronze.
- Un tirage au sort de 10 candidats sera également organisé pour récompenser l'ensemble des participants ayant effectué le parcours complet.

A noter que deux tirages au sort seront organisés pendant la durée du jeu-concours :

- Le premier tirage au sort aura lieu le mardi 6 août 2024.
- Le deuxième tirage au sort aura lieu le mardi 13 août 2024.

Les noms des gagnants pourront-être publiés via les moyens de communication mises en œuvre par les organisateurs pour l'action jeu concours : site internet, réseaux sociaux, publication autre, ...

Article 8 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription dans un délai de quinze jours suivant la date de fin du jeu-concours.

Article 9 : Remise des Lots

Les lots seront remis à l'Office du tourisme de Libourne situé 40 place Abel Surchamp à Libourne sur les jours et horaire d'ouverture (renseignement : <https://www.tourisme-libournais.com/contact/#horaires>). Les gagnants doivent réclamer leur lot dans un délai de 30 jours suivant l'annonce des résultats. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, celui-ci redeviendra la propriété de l'organisateur.

Article 10 : Frais de Connexion

Aucun frais de connexion n'est nécessaire pour participer au jeu-concours, étant donné les services gratuits disponibles sur le marché.

Article 11 : Contestations

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute contestation devra être adressée par écrit à l'organisateur. En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire.

Le présent règlement est soumis aux dispositions de la loi française.

Article 13 : Limitation de Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements techniques ou de tout autre problème indépendant de sa volonté empêchant la participation au jeu-concours. Cela inclut, sans s'y limiter:

- Les problèmes de connexion à Internet,
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou application mobile stockées sur son équipement de téléphonie mobile contre toute atteinte. La connexion de toute personne à l'application Landing Zone et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants,
- Les pertes, retards, erreurs ou défaillances de livraison de courriers électroniques.

Article 14 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en adressant un e-mail à l'adresse suivante : dpo@bordeauxgironde.cci.fr.

Article 15 : Données à Caractère Personnel et Convention de preuves

Les données collectées dans le cadre du jeu-concours seront utilisées uniquement pour les besoins de celui-ci et seront conservées pendant une durée de 3 mois après la fin du jeu. Les données ne seront ni vendues, ni échangées, ni transférées à des tiers.

Les données enregistrées par l'organisateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions et de la participation au jeu-concours.

Article 16 : Interprétation du Règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou de son/ses avenant(s) sera tranchée par l'organisateur. Les décisions de l'organisateur sont sans appel.